

LES GROUPES POUR PERSONNES QUI RECOURENT À DES VIOLENCES DANS LES RELATIONS DE COUPLE COMME PARTIES INTÉGRANTES D'UN DISPOSITIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par Susanne Lorenz (HES-SO Valais) & Christian Anglada (Fondation Jeunesse et Familles - Service ViFa, Lausanne)

Cette communication présente les résultats d'une étude achevée en 2005¹. Elle met en perspective l'évolution des participants à un programme spécialisé pour personnes auteures et un dispositif de lutte durable contre les violences au sein du couple et de la famille.

La problématique

La violence dans les relations intimes correspond à un "*ensemble de comportements, de paroles ou de gestes agressifs, brusques et répétés*" (Broué & al., 1999, p. 18) à l'égard du/de la partenaire et/ou de ses biens "*visant son intégrité physique, à l'intimider et/ou violer ses droits fondamentaux*" (Krug & al., 2002, p. 5). Par ces actes, la personne auteure² cherche à atteindre l'intégrité et à limiter l'autonomie de la victime. Ce mode de relation est "*basé sur le contrôle et la domination*" (Hiriogyan, 2009, p. 24). Ainsi définie, la violence au sein du couple se distingue des conflits violents (Johnson, 2005; Perrone et Nannini, 2006). Elle s'inscrit dans un cycle dynamique et répétitif (Dutton & al., 1996), susceptible de se reproduire dans des relations futures (Lindsay & al., 2006).

Ce phénomène est loin d'être marginal en Suisse: les victimes de ces violences sont le plus souvent des femmes, même si la violence féminine existe dans une moindre mesure (Steiner, 2004; Rossel, Sorenti & Jaquier, 2007). Une femme sur cinq est victime de violences physiques ou sexuelles au cours de sa vie de couple, dont 6% durant les 12 derniers mois (Gillioz & al., 1997)³. Ces violences sont une cause importante d'invalidité et de mortalité chez les femmes (Garcia Moreno, 2003). Elles se traduisent par des atteintes à l'état de santé et du bien-être pour l'ensemble des personnes concernées⁴.

Le recours à des comportements violents dans le couple et la famille entraîne des coûts conséquents (Godenzi & Yodannis, 1999). Vu la fréquence, la gravité - tant individuelle que

¹ Cette recherche a bénéficié du soutien du fonds DO-REsearch, Fonds national suisse de la recherche et de la Fondation Jeunesse et Familles. Elle a été réalisée en étroite collaboration avec le service ViFa.

² Pour faciliter la lecture de ce document, nous avons renoncé à féminiser systématiquement toutes les expressions. Dans le but de tenir compte du constat que la violence à l'égard des hommes existe, nous avons opté pour la formulation neutre "personne auteure". Celle-ci s'applique aux personnes des deux genres.

³ L'enquête de victimisation réalisée par Killias et al. (2004) démontre qu'une femme sur dix a subi des violences de la part de l'un de ses partenaires. Voir également Jaspard & al., 2005.

⁴ Une revue de la littérature permet de mettre en évidence diverses atteintes à la santé (mentale, physique ou encore sociale, Krug & al., 2002, Hofner & Mihoubi-Culand, 2008, Egger & Schär Moser, 2008). Ces travaux se centrent principalement sur la personne victime. Dans le cadre d'une consultation spécialisée, Halpérin (2008) observe que près d'une personne auteure sur trois qualifie son état de santé de "médiocre ou mauvais" et 42% des personnes auteures présentent une consommation d'alcool qualifiée à risque.

collective – et le coût social de ces actes, ils constituent un problème majeur en termes de santé publique. L'Etat est ainsi amené à participer activement à la lutte contre ces violences (Schwander, 2006) grâce au cadre légal qui fait des violences un délit réprimé pénalement (Schwander, 2006; Mösch Payot, 2008) et au soutien du dispositif d'intervention. Les dépenses en termes de prestations thérapeutiques dans le but de faire évoluer le comportement de la personne auteure restent faibles en comparaison au montant de 400 millions de francs par an engendrés par les mesures de lutte contre ces violences (Godenzi & Yodannis, 1999)⁵.

La tendance actuelle de centrer l'intervention sur l'aide aux victimes, les mesures de protection fondées sur l'éloignement de la personne auteure et la punition de cette dernière ne s'avèrent pas suffisante en termes de prévention. Les modifications du cadre légal (la poursuite d'office et les mesures d'éloignement) se traduisent par davantage de sanctions et des contraintes supplémentaires envers les personnes auteures (Babcock et al., 2004). La répression rappelle l'interdit du recours aux violences mais n'implique pas que la personne auteure se questionne quant aux rapports de pouvoir qui sous-tendent sa violence.

La lutte contre les violences au sein du couple et de la famille vise notamment à promouvoir l'égalité, à favoriser un environnement sécurisant et à garantir une qualité de vie satisfaisante. Permettre à la personne auteure d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires à son changement de comportement apparaît tout aussi important que l'aide apportée aux personnes qui subissent les violences, dont les enfants du couple (Saunders & al., 1998; Egger & Schär Moser, 2008; Bonino, 2009). La seule réponse coercitive à l'égard de la personne auteure a pour conséquence que la limite entre comportement acceptable et inacceptable dépend de l'intervention des agents du contrôle social. Lors de l'application de mesures coercitives, une part importante des personnes auteures se sentent injustement traitées (Séverac, 2009) et tendent à se désresponsabiliser. L'incarcération et/ou l'éloignement – limitées dans le temps - ne garantissent pas durablement la sécurité des victimes (Myers, 1998; Lindsay & al., 2006). De telles mesures font également fi des attentes des victimes (Saunders & al., 1998), qui parfois privilégient la solution des soins à celle d'une arrestation (Myers, 1998), notamment lorsqu'elles n'envisagent pas une séparation définitive (Cretney & Davis, 1996 cités in: Rondeau & al, 1998, Gloor & Meier, 2002)⁶.

En recherchant une solution durable à cette problématique, il faut garder à l'esprit le coût des mesures répressives et les bénéfices à long terme d'une politique préventive. Elaborer un dispositif qui résume l'intervention à l'égard de la personne auteure par sa punition et/ou son éloignement ne répond pas aux principes du développement durable, qui prône le développement du capital humain (le pilier social: la capacité à mobiliser les ressources qui garantissent la protection et la qualité de vie et le développement personnel) et l'utilisation

⁵ Sur 400 millions par an, 190 correspondent aux frais de justice et police. Voir également Gloor & Meier, 2004.

⁶ Seule la personne auteure peut mettre un terme à ce cycle infernal (Hirigoyen, 2009) en remettant en question son comportement, faute de quoi la victime n'a pas d'autre alternative que la rupture (Gillioz & al., 1997; Souffron, 2000).

optimale des ressources (le pilier économique: les ressources financières investies de façon à respecter un rapport coût – rendement)⁷. Dès lors, les groupes thérapeutiques pour auteurs sont complémentaires au système judiciaire et s'inscrivent dans une perspective de développement durable: ils permettent une réflexion personnelle en vue de l'internalisation de l'interdit du passage à l'acte et de l'élaboration des représentations mentales permettant d'éviter le recours aux violences.

Le modèle de ViFa

Le service ViFa (Violence et Famille) propose une intervention spécialisée auprès des personnes auteures de violence dans les relations intimes⁸. Le programme reprend, en l'adaptant, le modèle de l'expérience développée par Broué et Guévremont (1999). Il s'articule en trois phases (Anglada & Lorenz, 2007):

1. Un contact téléphonique par la personne auteure, qui permet de vérifier les conditions de sécurité et de fixer un premier rendez-vous;
2. Une série d'entretiens individuels, qui permettent d'établir un bilan social et d'aborder le dernier épisode de violence;
3. Le travail personnel au sein d'un groupe de participants ayant recours à la violence sur un minimum de 21 séances.

Les objectifs du programme ViFa visent le dévoilement⁹, la responsabilisation¹⁰, le développement des stratégies pour contenir la violence, ainsi que le repérage et l'expression des émotions exemptes de violences. Le travail de groupe pendant le processus ViFa comprend quatre étapes: soit un rituel d'introduction¹¹, le *continuum* de la violence¹² et le

⁷ Le travail de la CDPC, rattachée au Conseil de l'Europe, a montré l'intérêt de ce type de prestation sous l'angle du rapport coût-rendement. L'économie réalisée grâce à un programme de prévention psychosocial peut aller jusqu'à 7 dollars par dollar investi pour autant que ce dernier réponde à certains critères (Graham, 1998).

⁸ Le service ViFa est intégré au sein de la Fondation Jeunesse et Familles. En 2008, il a ouvert ses prestations aux femmes et collabore notamment avec le Bureau cantonal de l'égalité entre les femmes et les hommes, le Centre d'accueil MalleyPrairie (structure spécialisée pour les victimes et leurs enfants), les centres LAVI, le service vaudois de la protection de l'enfance ainsi qu'au site romand www.violencequefaire.ch.

⁹ Lors des séances, les participants mettent en paroles les épisodes violents et leurs stratégies de contrôle. Lors du dévoilement, la personne auteure examine ses conduites et les fait exister symboliquement en présence de tiers. La secrétude qui l'enferme est ébranlée.

¹⁰ La responsabilisation amène la personne auteure à ne plus considérer sa violence comme une réaction défensive et à l'associer à son état émotionnel. Elle se réapproprie l'acte pour en assumer la responsabilité morale. La demande de changement s'internalise, l'engagement découle de la volonté d'agir sur soi-même (Rondeau & al. 2006; Silvergleid & Mankowski, 2006). La personne accepte les contraintes inhérentes à cette démarche (Driescher & al., 2004 cités in Scott & King, 2007).

¹¹ Ce rituel marque l'entrée dans le groupe, chaque membre du groupe évoque l'épisode violent à l'origine de sa démarche.

¹² Ce continuum intervient après plusieurs séances. Le participant précise au groupe chaque type de violence perpétré.

bilan¹³. Le travail de groupe est complété par un journal de responsabilisation hebdomadaire¹⁴.

La démarche de recherche

L'analyse de 41 dossiers établis lors d'entretiens individuels et les enregistrements vidéo de séances de groupe pour 14 hommes¹⁵ ont mis en évidence les circonstances du premier contact avec le service spécialisé ainsi que l'évolution du discours des participants qui ont achevé un premier cycle de 21 séances consécutives du programme de ViFa.

Notre travail ne s'est pas focalisé sur la mesure de la récidive. Le recours à des données enregistrées lors des séances de groupe présente l'intérêt de travailler sur des affirmations et questionnements produits dans un cadre donné avec une relative authenticité (Früh, 1991). Par ailleurs, mesurer l'efficacité de ces programmes en termes de récidive de façon valide et fiable reste difficile (Babcock & al., 2004). Il est quasiment impossible d'isoler les effets des programmes (Gondolf, 2002 & 2003). En outre, l'appréciation des violences par les victimes et les personnes auteures varie sensiblement. Le modèle transthéorique (Prochaska & al., 1983) a permis d'identifier la disposition au changement des participants.

Les principaux résultats

L'entrée dans le groupe intervient lorsque la personne auteure entrevoit des conséquences durables (notamment une séparation qui perdure) alors qu'elle souhaite reprendre sa vie de couple. La plupart des participants contactent le service plusieurs jours voire des semaines après le dernier épisode violent, consécutivement aux pressions exercées par les compagnes et face au spectre d'une séparation définitive ou d'une plainte non retirée. Pour certains, l'entrée dans le groupe permet d'éviter une sanction ou une procédure pénale.

Au fil des séances, les participants se responsabilisent. Le nombre des participants qui se décrivent comme auteurs et qui prennent conscience de l'envergure et du caractère répétitif de la violence exercée augmente. Ils requalifient leurs actes, jugés alors inacceptables et constituant un problème en soi. Près de la moitié continue à se percevoir comme victime des événements, toutefois la responsabilité du recours aux violences n'est plus attribuée à la seule compagne. Un autre groupe dépasse cette ambivalence. Ces personnes nomment leur rôle au moment de l'agression. Le passage à l'acte est alors associé à l'intention d'exercer une emprise et une stratégie pour se positionner dans des situations vécues comme menaçantes et disqualifiantes. Ils prennent conscience de structures cognitives rigides en relation avec la vie de couple. Un petit groupe d'individus adopte de nouveaux modes relationnels et s'investit dans la création de ce qu'ils nomment "*un bon climat familial*". Le travail sur l'empathie débute avec la connaissance de soi et des émotions. La plupart des

¹³ Le bilan comprend trois phases qui interviennent entre la dix-huitième et vingtième séance. Les changements positifs sont alors verbalisés, par le participant, le groupe et les intervenants.

¹⁴ Les participants remplissent entre les séances un journal auto-administré. Ce document permet à chacun de s'informer et d'informer des conduites violentes et des stratégies pour prévenir le passage à l'acte.

¹⁵ Notre étude ne se réfère qu'au groupe "hommes". Le groupe "Femme" n'existant pas à l'époque.

participants identifient leurs états émotionnels et la souffrance infligée à la partenaire. Près d'un homme sur deux estime mieux se contrôler.

Les propos des participants attestent de leur volonté de passer des intentions aux actes, i.e. à des stratégies destinées à prévenir le passage à l'acte. La majorité estime qu'il est de leur responsabilité de les mettre en place. Les participants soulignent notamment l'importance de développer des compétences pour identifier et communiquer sans violence leurs besoins, des stratégies pour faire baisser les tensions internes en participant à des activités satisfaisantes, de combattre leur isolement social et la dépendance affective envers leur partenaire grâce à un réseau social, etc.. Le travail sur les émotions et la capacité à exprimer les besoins demeure un objectif prioritaire.

Nos résultats montrent qu'un premier cycle de 21 séances permet aux participants de se centrer sur eux, d'apprendre à mieux se connaître et de limiter le recours à des comportements violents. Certains développent une position autocentrée et peinent encore à prendre conscience des besoins de leur partenaire. Ils ont conscience de leur responsabilité par rapport à la cessation des violences. Cette position n'exclut cependant pas une attente de changement envers la partenaire.

Conclusions

Les programmes pour les personnes auteures complètent les mesures de protection des victimes (Rondeau & al., 2006, Egger, 2008). Ils rappellent que c'est à la personne auteure, et non à la victime, de faire en sorte qu'il n'y ait pas récidive. Ces programmes offrent la possibilité d'exprimer un sentiment de crise, les participants apprennent à se voir en tant qu'acteurs agissant. Les échanges avec les autres personnes du groupe incitent les personnes auteures de violences à se centrer sur eux-mêmes, à questionner leurs actes et leurs représentations à l'origine du recours aux violences. On attend des participants qu'ils développent des stratégies pour contenir leur violence et qu'ils adoptent des attitudes non violentes (Logar & al., 2002; Rondeau & al., 2006). Il s'agit aussi de permettre une diminution de la dépendance (affective) envers la partenaire (Silvergleid & Mankowski, 2006; Scott et Wolfe, 2000, cités in Chovanec, 2009). Le travail dans un groupe permet d'entrevoir d'autres issues à des problèmes de couple que celle du recours à la violence et/ou au suicide, et de limiter les conséquences sociales liées au passage à l'acte (Lorenz & al., 2005, Huwiler, 2008). En cela, ils favorisent l'intériorisation de la norme et l'apprentissage des compétences nécessaires à l'arrêt durable des violences.

Le recours à la seule approche thérapeutique présente des limites. Un centrage trop marqué sur le vécu et les émotions risque d'individualiser et de psychologiser les actes. Participer à un tel programme peut aussi représenter, pour le participant, une possibilité de se soustraire à une sanction pénale. Finalement, les victimes risquent de se fier à un changement comportemental ou se sentir obligée – en guise de contribution – de maintenir une relation qu'elle ne souhaite peut-être plus. Dans ce contexte, il nous paraît primordial de développer un dispositif qui combine plusieurs axes d'intervention: l'intervention du système judiciaire,

les structures de soutien et d'aide aux personnes victimes (y compris aux enfants du couple) et les programmes pour les personnes auteures. D'une part, les programmes pour personnes auteures ne représentent pas une alternative à l'intervention du système judiciaire. L'application conjointe de mesures et de sanctions est nécessaire (Gloor & Meier, 2002; Logar & al., 2002, Gondolf, 2002; Candon, 2005). D'autre part, s'agissant des victimes, la participation du partenaire à un programme contribue à l'augmentation du sentiment de sécurité et donc de la qualité de vie (Edelson & Eisikovits, 1996; Gloor & Meier, 2002), ce qui est d'autant plus déterminant si les contacts sont maintenus ou si le couple a des enfants.

L'ensemble de ces différentes mesures poursuivent des objectifs différents et ne doivent pas se concurrencer. Dans ce contexte, on peut souhaiter que les institutions chargées de mettre en place ces mesures de soutien, de protection et coercitives dialoguent voire collaborent, et ce sans renoncer à leur mandats respectifs ni à leurs spécificités. La complémentarité entre elles et leurs différences alimentent sans aucun doute la réflexion et la conduite d'actions de lutte contre les violences au sein du couple et de la famille.

Bibliographie

- ANGLADA, CH. & LORENZ, S (2007) Le traitement des auteurs de violence: contraintes privée et publique. In: Institut pour l'égalité des Femmes et des Hommes. *Les hommes et l'égalité*. Bruxelles, p. 97 – 102
- BABCOCK, J., GREEN, C. & ROBBIE, C (2004) Does batterers treatment work? A meta analysis review of domestic violence treatment. In: *Clinical Psychology Review*, 23(8), p. 1023 – 1053
- BONINO, L. (2009) En Espagne: un modèle spécifique d'intervention avec des hommes qui exercent la violence dans le couple. In: *Revue Empan, Les violences conjugales*, Nr. 73, Mars 2009. Toulouse: Ed. Erès, p. 113 - 118
- BRODEUR, N., RONDEAU, G., LINDSAY, J., BROCHU, S., & PHELPS, J. (2008). Does the Transtheoretical Model of Change Predict Attrition in Domestic Violence Treatment Programs? In: *Violence and Victims*, 23 (1), p. 493 - 507.
- BROUÉ, J. & GUÉVREMONT, C. (1999). *Intervenir auprès des conjoints violents*, Québec: Saint-Martin
- CONDON, S. (2005) Violence against women in France and issues of ethnicity. In: SMEENK W. & MALSCH, M. (éds) *Family violence and police response. Learning from research, policy and practice in European countries*. Aldershot: Ashgate, p. 59 - 82
- DUTTON, D. & GOLANT, S. (1996) *De la violence dans le couple*. Paris: Ed. Bayard
- EDELSON, J. & ESIKOVITS, Z. eds. (1996) *Future interventions with battered women and their families*. Thousand Oaks (CA): Sage
- FLICK, U. (2000) *Qualitative Forschung. Ein Handbuch*. Hamburg: Rowohlt Verlag

EGGER, TH. (2008), *Travail de consultation et programmes de lutte contre la violence destinés aux auteurs-e-s de violences conjugales en Suisse*. Service de lutte contre la violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (éd): Bern. <http://www.ebg.admin.ch/dokumentation/00068/00274/index.html?lang=fr>, consulté en mars 2009

EGGER, TH. & SCHÄR MOSER, M. (2008) *La violence dans les relations de couple, Ses causes et les mesures prises en Suisse*. Service de lutte contre la violence du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (éd): Bern. www.equality.ch/pdf_f/Studie_f_komplett.pdf consulté en juin 2009

GARCIA MORENO, C. (2003), La violence de genre : une vision d'ensemble In : Gillioz & al. (éd.) *Voir et agir: Responsabilités des professionnel-le-s de la santé en matière de violence à l'égard des femmes*. Genève: Ed. Medecine & Hygiene

GILLIOZ L., DE PUY, J. & DUCRET, V. (1997). *Domination et violence envers la femme dans le couple*. Lausanne: Payot

GLOOR, D. & MEIER, H. (2004) *Frauen, Gesundheit und Gewalt im sozialen Nahraum – Repräsentativbefragung bei Patientinnen der Maternité Inselhof Triemli. Klinik für Geburtshilfe und Gynäkologie*. Bern: Büro für die Gleichstellung

GLOOR, D., MEIER, H. & Nef, R. (2002) *Evaluation des Pilotprojektes „Soziales Trainingsprogramm für gewaltausübende Männer“*. Im Auftrag des Basler Interventionsprojekt Gewalt in Ehe und Partnerschaft „Halt-Gewalt“. Basel: Social Insight GMBJ

GODENZI, A. & DE PUY, J. (1999). La prévention primaire des violences dans la famille : un bilan des connaissances. In : *Les cahiers de la sécurité intérieure*. Nr. 35, p. 59 – 73

GONDOLF; E. W. (2003) Evaluating batterer counseling programs: A difficult task showing some effects and implications. In: *Aggression and Violent Behavior*. 9 (2004), p. 605 - 631

GONDOLF, E.W. (2002): *Batterer Intervention Systems*. London: Sage publisher.

GRAHAM, J. (1998), *Rapport de synthèse sur l'efficacité des interventions psychosociales précoces dans la prévention des comportements criminels*, Conseil de l'Europe, texte non publié

HALPÉRIN (2008) Impacts de la violence conjugale sur la santé physique. In: "*Violences conjugales: Quels impacts?*", *Actes du 2ème forum violences domestiques*, Genève, Octobre 2008 www.geneve.ch/egalite/doc/publications/violence/viol-sex-en.pdf

HELFTER, C. (2007) Quelle prise en charge pour les auteurs de violences conjugales? D'un arsenal répressif à un accompagnement dans la durée. In: *Informations sociales*, 2007/8, no 144, p. 74 - 83

HIRIGOYEN, M.-F. (2009) De la peur à la soumission. In: *Revue Empan, Les violences conjugales*, Nr. 73, Mars 2009. Toulouse: Ed. Erès, p. 24 - 30

HOFNER, M-C. & MIHOUBI-CULAND, S. (2008). Le rôle des professionnel-le-s de l'action médico-sociale dans la prévention de la violence conjugale. In: *Questions au féminin*, 2, 90-95.

HUWILER, G. (2008) Arbeit mit den gefährdeten Männern – das Beispiel des mannebüro züri. In: *Häuslichegewalt: eine Bestandesaufnahme, Frauenfragen*, 2 / 2008, CFGF. S. 86 – 87

- KILLIAS, M., SIMONIN, M. & DE PUY, J. (2005). *Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Results of International Violence against Women Survey*. Bern: Staempfli
- KRUG & al., (2002). *Rapport mondial sur la violence et la santé*. Genève: Organisation mondiale de la santé
- JASPARD, M. (2005) *Les violences contre les femmes*. Paris: Ed. La Découverte, Collection Repères
- JOHNSON, M. (2005) Domestic Violence: It's Not About Gender – Or Is It? In: *Journal of Marriage and Family*, 67 (2005), p. 1126-1130.
- LINDSAY, J., TURCOTTE, D., MONTMINY, L. & ROY, V. (2006) *Les effets différenciés de la thérapie de groupe auprès de conjoints violents: une analyse des facteurs d'aide*. Université de Montréal: CRI-VIFF, coll. Etudes et Analyses, nr. 34
- LOGAR, R., RÖSEMANN, U. & ZÜRCHER, U. (2002). *Gewalttätige Männer ändern (sich)*. Bern: Haupt Verlag
- LORENZ S. & ANGLADA, CH. (2010). Favoriser le changement chez des auteurs de violence dans le couple: le rôle du travail de groupe In: *Revue de FESET – Journal Européen de l'Education sociale*, p. 73 – 89.
- LORENZ, S., ANGLADA, CH., BIEGLER, PH. & AVVANZINO, P. (2005) *Générer un changement chez les hommes ayant des comportements violents dans le couple et la famille: modalités et contexte d'intervention*, Projet FNS 101189 - CTI 6484.1, rapport de recherche
- MÖSCH-PAYOT, P. (2008): La situation juridique actuelle en matière de violence domestique en Suisse: innovations, contexte, questions. In: *Questions au féminin*, p.22-27
- MYERS K. (1998). *Sommaire des projets de recherche et développement entrepris par les affaires correctionnelles en matière de violence conjugale*. Service correctionnel du Canada. http://www.psepc-sppcc.gc.ca/publications/corrections/pdf/199603_f.pdf, consulté en novembre 2003
- PERRONE, R. & NANNINI, M. (2006), *Violence et abus sexuel dans la famille*. Paris: Ed. **ESF**, 4^{ème} édition
- PROCHASKA, J. & LEVESQUE, D. (2002). Enhancing motivation of offenders at each stage of change and phase of therapy. In: MCMURRAN, M., *Motivating Offenders to Change. A Guide to Enhancing Engagement in Therapy* Baffins Lane Wiley Series in Forensic Clinical Psychology Publishers, p. 57-73
- PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT, PNUD (1990) *Rapport mondial sur le développement humain*, http://hdr.undp.org/en/media/hdr_1990_fr_contenu.pdf
- RONDEAU, G., LINDSAY, J., BROCHU, S. & BORDEUR, N. (2006) *Application du modèle transthéorique du changement à une population de conjoints aux comportements violents*. Montréal: CRI-VIFF, nr. 35
- ROSSEL, R.; SORENTI, I. & JAQUIER, V. (2007) La violence domestique portée à la connaissance de la Police cantonale vaudoise, In: *Crimiscope*. Juillet 2007 (35)
- SAUNDERS, A., EPSTEIN, C. & KEEP, G. (1998). *It Hurts Me Too: Children's Experiences of Domestic Violence and Refuge Life*. Scotland: Childline Publishers
- SCHWANDER, M. (2006) *Violence domestique: Analyse juridique des mesures cantonales*, Bureau fédéral pour l'égalité entre femmes et hommes (éds.) www.equality.ch/pdf_f/Studie_f_komplett.pdf, consulté mai 2008

SCOTT, K. & KING, C. (2007), Resistance, Reluctance and Readiness in perpetrators of abuse against women and children. In: *Trauma, Violence & Abuse, Sage Publication*, Vol. 8, p. 401 – 417

SÉVERAC, N. (2009) Auteurs de violence conjugale: Sanction / education, deux points d'appui pour sortir de la violence. In: *Revue Empan, Les violences conjugales*, Nr. 73, Mars 2009. Toulouse: Ed. Erès, p. 103 - 109

SILVERGLEID, C. & MANKOWSKI, E. (2006), How Batterer Intervention Programs Work Participant and Facilitator Accounts of Processes of Change, In: *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 21(1), p. 139-159

SOUFFRON, K. (2000). *Les violences conjugales*. Ed Les essentiels : Milan Ligué

STEINER, S. (2004), *Häusliche Gewalt. Erscheinungsformen, Ausmass und polizeiliche Bewältigungsstrategien in der Stadt Zürich 1999 – 2001*, Verlag Rütger Zürich, Chur